

Documents à télécharger

Dossier rentrée Scolaire :

Site de la Commune : [www.saint-victor.org](http://www.saint-victor.org)

Rubrique : Vie Communale – Vie scolaire – Inscriptions services périscolaires

Menus Cantine :



Tél : Bureau de la Directrice : 04.70.28.80.06

École Maternelle : 04.70.28.84.70

Garderie – Cantine : 04.70.28.88.93

Mme FERNANDES Ilda : 06.89.12.19.38

**GARDERIE**

Du Lundi au Vendredi dès **7h30 et de 16h15 à 18h30**

**ECOLE**

Du Lundi au Vendredi de : **8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15**

**BUS**

Ecole	8:02	16:30
Bel Air	8:08	16:36
Primevère	8:11	16:39
Thizon	8:19	16:47
Beauvet	8:21	16:49
Chemin de Perreguines	8:28	16:56
Place de Perreguines	8:29	16:57
Perreguines Argentières	8:32	17:00
Passat	8:37	17:05
Ecole	8:42	17:10



SAINT-VICTOR

Dossier Unique  
D'Inscriptions

FAMILLE

2026 / 2027

Document à conserver

Le dossier unique d'inscriptions vous permet de fournir à la mairie, l'ensemble des pièces nécessaires, en vue de l'inscription de votre ou vos enfant(s) à l'une des activités municipales :

**ATTENTION**  
**AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITÉ SANS VOS SIGNATURES**

- Remplir la fiche de renseignements famille,
- Remplir la fiche d'inscription enfant et au verso la fiche sanitaire,
- Signer l'engagement famille,
- Fournir une attestation d'assurance pour l'année **2026/2027**
- Remplir le document SEPA pour le prélèvement automatique, accompagné d'un RIB **pour une 1<sup>ère</sup> demande**. Tout prélèvement déjà mis en place est reporté automatiquement sur l'année suivante pour une durée de 3 ans.
- Concernant **tous les prélèvements déjà mis en place depuis 3 ans**, vous devez impérativement remplir de nouveau le document SEPA, accompagné d'un RIB.

**Dossier complet à déposer au Secrétariat de Mairie**  
**Jusqu'au 30 Juin 2026**

**ATTENTION !** Dans un souci d'organisation, toute inscription au restaurant scolaire, après la date limite de dépôt pourrait ne pas être prise en compte dès la rentrée scolaire.

## RESTAURATION SCOLAIRE

### Règlement des activités

#### Réservation annuelle

Votre enfant déjeune toute l'année à un ou des jours fixes au restaurant scolaire : La réservation « à l'année » est faite à l'inscription.

#### Réservation par période

Votre enfant ne déjeune pas régulièrement au restaurant scolaire, la réservation par période vous permet de réserver les repas souhaités. La réservation doit être faite par mail à : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org) le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

### Pièces à fournir

#### Pour chaque enfant inscrit

Allergies régimes particuliers, affections ou maladies particulières et contre-indications médicales :

- Dans le cadre d'un PAI (fournir la copie du projet individuel)
- Hors PAI, fournir un certificat médical concernant la pathologie

### Modifications

Des modifications sont possibles pour la restauration scolaire.

#### Annulation d'un repas :

##### Pour maladie :

Prévenir **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org) avant 9h30 **(le 1<sup>er</sup> repas reste à la charge de la famille).**

##### Pour les absences prévisibles :

Prévenir **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org) le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

#### Rajouter un repas :

Contactez **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org) le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

## FACTURATION - PAIEMENT

### Facturation

Les factures sont adressées en début de mois, par courrier au domicile du responsable de l'enfant par la Trésorerie Municipale de Montluçon.

**La date limite de paiement est mentionnée sur la facture et à respecter impérativement.**

Tout dépassement des échéances entraîne la mise en recouvrement par les services du Trésor Public.

### Paie ment

**Paie ment par prélèvement :** Nous vous encourageons à adhérer au prélèvement automatique (SEPA), afin d'éviter toute relance en cas d'oubli de paiement.

**Paie ment en ligne :** Vous pouvez aussi régler vos factures en ligne dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Toutes les informations figurent sur votre facture. Vous les retrouvez sur notre site de la commune.

<https://www.saint-victor.org>  
Paie ment en ligne

**Paie ment par chèque :** À régler **obligatoirement dans un délai de 30 jours** à réception de la facture à l'ordre du Trésor Public.

**S'il apparaît qu'un paiement n'a pas été effectué, l'inscription de l'enfant ne pourra être maintenue pour l'année en cours.**

## GARDERIE – BUS SCOLAIRE

### Garderie

Gratuite et ouverte exclusivement aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle.

La garderie accueille les enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CM2

**Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi**

**Dès 7h30 et de 16h15 à 18h30**

**Autorisations : Formation, Recherche d'Emploi, Réunion, Hospitalisation**

### Ramassage Scolaire

#### Le bus dessert les villages de :

- 1. Bel Air
- 2. Primevères (A L'angle de l'Impasse et Rue des Primevères)
- 3. Thizon
- 4. Beauvet
- 5. Chemin de Perreguines (Niveau du 34 chemin de Perreguines)
- 6. Place de Perreguines
- 7. Perreguines/Argentières
- 8. Passat (Château de Passat)

Le renouvellement de la carte de bus n'est plus automatique d'une année sur l'autre.

L'abonnement est à la charge des familles à l'inscription et **remboursé par le CCAS sur présentation du justificatif du paiement à Keolis accompagné d'un RIB impérativement).**

Pour les transports scolaires de l'année scolaire 2026-2027 proposés par le réseau MAELIS, l'inscription est à réaliser en ligne. Les inscriptions se font sur la plateforme [www://portail.scolaires.maelis.eu](http://portail.scolaires.maelis.eu). **Au-delà du 1<sup>er</sup> août des frais de dossiers de 10 € seront appliqués (non pris en charge par le CCAS).**

Pour toute demande d'information relative à votre dossier en ligne contacter : [maelis@keolis.com](mailto:maelis@keolis.com) - Retrouvez toutes les informations sur le site [www.maelis.eu](http://www.maelis.eu)

Cette carte est magnétique et **se recharge à distance d'une année sur l'autre.** À la montée du bus, les enfants devront badger.